

EXTRAIT DU REGISTRE DES
AR. Préfecture
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20220329-28032022-06
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022

Séance du 28 Mars 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	9
- votants	10
- absents	6
- excusés	4
- vote pour :	10
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation :21/03/22

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane.

Absents/Excusés : Lucette CARSAC, FELIX Dimitri (pouvoir à LACOUT G), FOUQUET Camille, LACHERET Jean-Christophe MONTJAUX Morgan, TAURAND François

Secrétaire de séance : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°
CM28032022-06

OBJET

Délibération
montant des
subventions aux
associations 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les montants des subventions versées en 2021 aux associations de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour 2022 :

- Association de chasse : 80 €
- Association les Amis de Planioles : 270 €
- L'APEAI Figeac : 70 €
- Association des parents d'élève : 300 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 28 Mars 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 28/03/2022
et publication ou
notification
du 28/03/2022

Le Maire,
Guy LACOUT

